



Communiqué de presse

Luxembourg, le 22 juillet 2020

Les ambitions environnementales de l'UE requièrent un Fonds pour une transition juste qui soit davantage axé sur la performance, selon un avis de la Cour des comptes européenne

Dans un nouvel avis publié aujourd'hui, la Cour des comptes européenne estime qu'un lien plus étroit avec les ambitions de l'UE en matière de climat et d'environnement doit être établi dans la proposition récemment modifiée concernant le Fonds pour une transition juste (FTJ). Un volume important de ressources supplémentaires est proposé pour faciliter la transition vers une économie neutre pour le climat d'ici à 2050, mais le financement doit être davantage fondé sur les besoins et axé sur la performance. Faute de quoi, la transformation structurelle requise risque de ne pas avoir lieu et la transition vers une économie verte, de devoir à nouveau être financée, alertent les auditeurs.

Les propositions législatives relatives à la création du Fonds pour une transition juste (FTJ) visent à soutenir la transition de l'UE vers une économie neutre pour le climat d'ici à 2050, en remédiant aux conséquences sociales, économiques et environnementales dans les secteurs et régions concernés. Dans un premier temps, 7,5 milliards d'euros (aux prix de 2018) de crédits budgétaires ont été alloués au Fonds. En réaction à la pandémie de COVID-19, la Commission européenne a modifié sa proposition en ajoutant à cette enveloppe un montant conséquent de 32,5 milliards d'euros, provenant principalement de l'instrument européen pour la relance. Cependant, dans le cadre du nouveau plan budgétaire convenu hier, la dotation du fonds a été réduite de 20 milliards d'euros.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages de l'avis adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

Les auditeurs soulignent que la Commission n'a effectué aucune analyse d'impact préalable pour étayer la nécessité de modifier le montant de l'aide. Or une analyse rigoureuse des besoins est indispensable tant pour assurer une meilleure allocation des ressources financières de l'UE que pour cibler et quantifier les objectifs à atteindre. Cela est d'autant plus nécessaire que la proposition prévoit des financements supplémentaires pour des régions ayant déjà reçu de l'argent provenant d'autres fonds spécifiques pour moderniser leur secteur de l'énergie.

«Le Fonds pour une transition juste est une pièce essentielle du pacte vert de l'UE qui doit permettre de faire en sorte que la transition vers une économie neutre pour le climat se déroule de manière équitable, en ne laissant personne de côté», a déclaré M. Nikolaos Milionis, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'avis. «La Commission doit toutefois veiller à ce que le règlement objet de la nouvelle proposition législative ainsi que les plans territoriaux de transition juste qui seront soumis à son approbation soient assortis d'un cadre de performance solide afin d'atteindre les objectifs ambitieux de l'Union».

Les auditeurs constatent également que le lien entre la performance et le financement est relativement faible. La méthode d'allocation proposée n'incite pas suffisamment à opérer la transformation structurelle profonde et majeure requise pour atteindre les objectifs climatiques de l'UE. En outre, la proposition prévoit des indicateurs communs de réalisation et de résultat, qui ne rendent toutefois pas clairement compte de la concrétisation de l'objectif de sortie progressive des secteurs à forte intensité de carbone. Selon les auditeurs, il existe donc un risque non négligeable que le FTJ n'aide pas certaines régions à s'affranchir de leur grande dépendance à l'égard des activités à forte intensité de carbone.

Remarques à l'intention des journalistes

En décembre 2019, la Commission a présenté sa communication concernant le pacte vert pour l'Europe, dont le FTJ fait partie intégrante. La proposition de janvier 2020 prévoyait que le FTJ serait doté de 7,5 milliards d'euros d'argent frais apporté par l'UE. En mai 2020, en réaction à la pandémie de COVID-19, la Commission a modifié sa proposition, en complétant cette aide pour qu'elle atteigne 40 milliards d'euros. Dans les conclusions de sa réunion tenue du 17 au 21 juillet, le Conseil européen a réduit cette enveloppe de 20 milliards d'euros.

Cet avis porte uniquement sur le FTJ. Il vient compléter deux de nos avis publiés récemment, en l'occurrence l'[avis n° 2/2020](#) sur la proposition modifiée de la Commission du 14 janvier 2020 relative au règlement portant dispositions communes, ainsi que l'[avis n° 4/2020](#) sur la proposition modifiée de la Commission de mai 2020 relative au règlement portant dispositions communes pour la période de programmation 2021-2027. En outre, un avis sur la facilité de prêt au secteur public relevant du mécanisme pour une transition juste doit être publié ultérieurement en 2020.

La Cour des comptes européenne contribue à l'amélioration de la gouvernance financière de l'UE grâce aux avis qu'elle émet sur les propositions de nouvelle législation ou de modification de la réglementation existante, ayant une incidence financière. Par ses avis, l'auditeur externe de l'UE donne une évaluation indépendante des propositions législatives qui lui sont soumises. En 2019, il a publié une [synthèse de ses remarques](#) concernant les propositions législatives présentées par la Commission en 2018 pour le prochain CFP.

La base juridique de la proposition de la Commission impose une consultation de la Cour des comptes européenne. Le Parlement européen et le Conseil ont donc séparément adressé une demande d'avis écrite à la Cour.

L'avis n° 5/2020 de la Cour des comptes européenne sur les propositions de la Commission du 14 janvier 2020 et du 28 mai 2020 relatives à un règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le Fonds pour une transition juste est disponible sur le site internet de la Cour (eca.europa.eu) en anglais. Il le sera prochainement dans les autres versions linguistiques.

Pour obtenir des informations sur les mesures prises par la Cour des comptes européenne face à la pandémie de COVID-19, veuillez cliquer [ici](#).

Contact presse pour ce rapport

Vincent Bourgeois – E: vincent.bourgeois@eca.europa.eu

T: (+352) 4398 47 502 / M: (+352) 691 551 502